



Code de conduite

(Code of Conduct)

PROTEKTORWERK Florenz Maisch GmbH & Co. KG

1. Principes

Avec ce code de conduite, PROTEKTORWERK Florenz Maisch GmbH (Protektor) reconnaît et s'engage à respecter et à surveiller les devoirs de diligence en matière de droits de l'homme et les obligations liées à l'environnement. Les principes essentiels sont définis dans les lignes directrices de l'entreprise Protektor.

Protektor respecte et protège les droits de l'homme et des travailleurs, assure et promeut l'égalité des chances et empêche toute forme de discrimination et d'exploitation dans tous ses processus d'entreprise. La lutte contre la corruption et la protection de l'environnement et du climat font également partie intégrante de la réflexion et de l'action de l'entreprise. Cela ne s'applique pas seulement au domaine d'activité de Protektor. Les principes et les modèles qui y sont liés doivent également servir de référence aux fournisseurs directs et aux prestataires de services liés à Protektor, qui les transmettra donc également à ses fournisseurs et prestataires de services indirects par l'intermédiaire de sa chaîne d'approvisionnement. La responsabilité de la mise en œuvre des objectifs et des mesures décrits en détail ci-dessous incombe à la direction de Protektor, aux directeurs généraux et aux directeurs des différents secteurs d'activité.

2. Principes Directeurs

L'engagement de Protektor en faveur des droits de l'homme se fonde sur le respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UN-Guiding Principles) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. En particulier, Protektor adhère aux conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux normes sociales et de travail et au respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Protektor condamne toute forme de travail forcé et de travail des enfants. Les violations de la protection du travail, de la liberté d'association, de la discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la couleur de peau, l'origine ethnique et la religion ne sont pas tolérées et sont combattues par toutes les mesures raisonnables dans sa propre sphère d'influence. Les risques qui conduisent à des violations des droits de l'homme doivent être évités.



Les questions écologiques sont prises en compte dans toutes les facettes de l'activité de Protektor. Les risques liés à l'environnement, s'ils sont connus ou visibles, sont exclus. Il s'agit notamment des interdictions établies par la Convention de Minamata sur le mercure, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, dans leur version la plus récente.

La corruption doit être évitée, détectée et, si elle est constatée, sanctionnée.

La norme minimale est le respect des directives et des dispositions légales actuelles et, le cas échéant, des obligations de rapport, des ordonnances et des réglementations reconnues qui y sont liées pour Protektor dans l'UE, en Allemagne ou, pour les fournisseurs de Protektor, des dispositions légales spéciales en vigueur dans leur pays d'origine.

Pour confirmer sa position, Protektor a adhéré en 2022 à la charte WIN du Land de Bade-Wurtemberg sur l'économie durable et s'est engagé à mettre en œuvre dans ses activités et sa philosophie d'entreprise les principes et les engagements établis par le gouvernement du Land en matière de droits de l'homme, de préoccupations sociales et salariales, de préoccupations environnementales, de promotion d'une valeur ajoutée économique, d'action dans l'esprit de la durabilité, également dans le contexte des décisions financières et des mesures anti-corruption, notamment pour mettre en œuvre une valeur ajoutée régionale (voir www.nachhaltigkeitsstrategie.de). Protektor établit un rapport de durabilité conformément à la charte WIN, en s'appuyant sur les normes de RSE (voir le point 3 Mesures individuelles ci-dessous).

3. Mesures Individuelles

Afin de respecter les valeurs définies dans les principes directeurs, Protektor effectue des contrôles internes appropriés en fonction des risques, afin d'éviter les violations potentielles et les effets négatifs réels sur les performances de durabilité de l'entreprise ou, si elles sont constatées, de mettre en œuvre des mesures préventives ou correctives. L'évaluation des risques s'étend à tous les secteurs d'activité, y compris ceux de la chaîne d'approvisionnement directe en aval des achats (fournisseurs directs ou prestataires de services) lorsqu'une situation de risque existe. Dans la mesure où il s'agit de productions individuelles, cela concerne entre autres la définition de la composition des produits, le choix des matériaux, les conditions de production, la protection du travail dans un environnement dangereux, qu'il s'agisse de l'organisation et de l'exécution de livraisons de marchandises ou de prestations de services, ainsi que le traitement du personnel propre dans le respect du principe d'égalité et l'octroi et le respect des droits des travailleurs.

Protektor organise des formations sur les droits de l'homme pour les employés concernés.

Dans la mesure où son influence est suffisante et applicable, Protektor cherche à contacter des interlocuteurs chez ses fournisseurs directs afin de préparer des mesures de prévention appropriées et adéquates et, si des mesures correctives sont nécessaires en cas de violations concrètes des principes directeurs, d'agir de manière appropriée pour y remédier. Si l'on a connaissance d'une violation des droits de l'homme ou des obligations environnementales de la part de ses fournisseurs, Protektor prendra des mesures appropriées pour prévenir le risque ou intégrera dans sa gestion des risques des mesures de prévention à l'encontre du responsable. Protektor mise sur un réseau étroit avec ses partenaires commerciaux afin d'acquérir des connaissances par l'échange d'informations ou de transmettre ses propres connaissances. Des certifications ou des audits peuvent être utilisés pour acquérir des connaissances. Des foyers de danger ou des changements importants, par exemple en raison de la délocalisation de sites de production, de changements chez les sous-traitants ou dans les pays d'origine des matériaux de production, peuvent justifier la nécessité d'un audit particulier pour les conditions critiques des fournisseurs.

Protektor résume les performances, les connaissances et les mesures actuelles dans un rapport annuel sur le développement durable et publie les aspects et les thèmes prioritaires conformément aux directives de la Charte Win.

Gaggenau, 31.03.2023

A blue ink signature of Dr. Christof Maisch, consisting of a stylized, flowing script.

Dr. Christof Maisch

A blue ink signature of Dr. Andreas Metzger, featuring a large, circular loop at the top.

Dr. Andreas Metzger

A blue ink signature of Martin Barsch, with a large, sweeping loop.

Martin Barsch

A blue ink signature of Dr. Jörg Böllhoff, with a complex, multi-looped structure.

Dr. Jörg Böllhoff